

ECHOGRAPHIE/ECHOSCOPIE

Quel potentiel pour le rééducateur ?

De nombreux physiothérapeutes mobilisent l'échographie musculosquelettique à travers le monde dans des contextes musculo-squelettiques variés « en prolongation de la main » du thérapeute pour proposer des interventions **ciblées, spécifiques et personnalisées** en rééducation. Cette pratique reste récente en France et diffère de l'acte médical de diagnostic radiologique. Intégrer l'imagerie échographique dans une pratique de soins permet d'effectuer des **mesures valides d'évaluation** du traitement proposé dans une démarche de BDK. L'outil est également utilisé comme un **moyen de biofeedback**, afin d'augmenter l'adhérence et la compréhension des exercices réalisés.

OBJECTIFS

- Sensibiliser aux fondamentaux de l'échographie en rééducation
- S'initier à l'utilisation de l'outil : production de l'image, aspect des différents tissus, choix et manipulation de la sonde échographique...
- Raisonner autour de l'outil : quand, comment, pourquoi l'utiliser/ne pas l'utiliser
- Communiquer avec le patient et l'équipe pluridisciplinaire à propos de l'échographie en rééducation
- Offrir des perspectives de développement professionnel continu ultérieur

PUBLIC

DPC : Masseurs-kinésithérapeutes
Hors DPC : Médecins généralistes

INTERVENANT

Guillaume LE SANT, Masseur-kinésithérapeute, Doctorat STAPS, DU Neuro-rééducation du mouvement, Master Recherche « Expertise, performance, intervention ».

PROGRAMME

1. Introduction (30 min)
2. L'échographie musculosquelettique (EMSQ) : Fondamentaux (2h30)
 - Bases physiques de la production de l'image
 - Principaux modes d'imagerie utiles au rééducateur
 - Reconnaître l'aspect échographique des principaux tissus musculo-squelettiques « sains » : tendon, muscle, nerfs, vaisseaux
 - Se former : comment ?
3. L'EMSQ dans ma pratique de rééducation (1h30)
 - Comprendre le concept de l'échographie pour la rééducation
 - Paysage de l'utilisation de l'échographie en rééducation
 - Aspects légaux et terminologie : « échoscopie » ? « échographie » ?
 - Amener l'imagerie (ou pas !) dans une pratique de rééducation ?
4. L'EMSQ et contrôle moteur (5h)
 - Contrôle moteur lombo-pelvien
 - Pathologies dégénératives de la hanche
5. L'EMSQ et pathologies du sportif (3h)
 - L'imagerie du tendon : justifiée ? utile ? MSQ et contraintes tendineuses (exemple du tendon calcanéen)
 - Abord des lésions myo-aponévrotiques : ex du tennis Leg
6. L'EMSQ et abord respiratoire MSQ (1h30)
7. Autres perspectives et conclusion (1h)

LES +

Formation alternant théorie et pratique (50%). Des situations cliniques simples seront étudiées et illustrées.

DURÉE

2 jours (15h)

DATES

24-25 janvier 2020

LIEU

Nantes

TARIF

540€

+ Frais de repas : 14€/j



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr
02 51 79 09 84

BULLETIN D'INSCRIPTION (salarié)
A LA FORMATION : Echographie
Dates et lieu : 24 et 25 janvier 2020 à Nantes
Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :
Date de naissance :	N°RPPS :

Responsable formation ou personne en charge du dossier

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :

Entreprise :

Adresse :

Siret :

FACTURATION

- La facture est prise en charge par votre société
 Ci-joint un chèque de 568€ à l'ordre d'HABILIS Développement (540€ formation+ 28€ déjeuners)
 ou règlement à réception de facture
- La facture est prise en charge par votre fonds de financement (merci de renseigner les champs suivants)
 Organisme : _____ N°Dossier : _____
 Adresse : _____

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à :

Signature et cachet :

Le :


CONTACT
Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84

BULLETIN D'INSCRIPTION (Libéral)
A LA FORMATION : Echographie
Dates et lieu : 24 et 25 janvier 2020 à Nantes
Tarif (TVA non applicable) : 540€ (pris en charge) + 28€ de frais de déjeuner (à la charge du professionnel)
Coordonnées du Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Prénom :
Téléphone :	Email :
Adresse :	Code postal et ville :

Informations complémentaires

Profession :	Date de naissance :
N°Adeli ou RPPS :	N°Ordre :

FINANCEMENT (attention, les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables)

Merci de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque de garantie de 200€ + un chèque de 28€ pour les déjeuners

- Financement ANDPC* : Je m'engage à m'inscrire sur www.mondpc.fr et à régler le montant du stage si le solde n'est pas suffisant. *Sous réserve que la formation soit validée par l'ANDPC
- Financement FIF-PL** : Je m'engage à faire les démarches nécessaires sur www.fif-pl.fr et à régler la formation à Habilis qui fournira une attestation de formation. **Sous réserve que la formation soit validée par le FIF-PL
- Financement personnel : Je ne fais aucune demande de financement et je règle personnellement la formation par chèque ou virement bancaire.

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à : _____ Signature et cachet : _____

Le : _____


CONTACT
Justine Debruyne

 justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr
02 51 79 09 84

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible et au minimum 1 mois avant la date de la session. Selon le mode de financement de la formation, l'inscription se fera directement auprès d'Habilis via un bulletin d'inscription et, pour un financement de l'ANDPC, également sur le site www.mondpc.fr. Votre inscription sera confirmée après réception du bulletin d'inscription et d'un chèque d'acompte de 200€. Le chèque d'acompte sera encaissé une semaine avant la date de la formation.

PAIEMENT ET PRISE EN CHARGE

Pour les professionnels de santé libéraux :

Prise en charge ANDPC

Votre formation peut-être prise en charge par l'ANDPC. Les forfaits de prise en charge sont définis chaque année et pour chaque profession. Chaque forfait comprend le paiement de l'organisme de DPC dispensant le programme de DPC suivi et une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC.

Ex : Pour les masseurs-kinésithérapeutes, le forfait 2019 finance 14h de formation (39€/h), directement versés à l'organisme de formation, et vous indemnise ces 14h de formations à hauteur de 33€/h.

Si le tarif de la formation est supérieur à la prise en charge, vous devrez régler la différence à l'organisme de formation.

Pour vous inscrire à une action de DPC, vous devez avoir créé un compte personnel sur www.mondpc.fr et vous inscrire en ligne à la formation souhaitée. Habilis validera ensuite votre inscription.

Prise en charge FIF-PL

L'action de formation peut, sous réserve d'acceptation, être remboursée par le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux). Les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables. Les plafonds de remboursement sont définis pour chaque profession et par thème.

Ex : Pour les pédicures-podologues, le plafond est fixé à 250€/jour et 750€/an.

Vous devrez régler la formation à l'organisme de formation puis effectuer les démarches pour être remboursés par le FIF-PL dans un délai de maximum 10 jours suivant le 1er jour de formation.

Pour les professionnels de santé salariés :

Pour participer à un programme ou une action DPC, vous devez vous rapprocher de votre employeur qui procédera à votre inscription. La formation est financée par votre employeur, via le plan de formation ou via un financement par l'OPCA auquel vous cotisez (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

DOCUMENTS LEGAUX

A la réception de votre inscription nous vous adressons le programme détaillé pour vos demandes de prise en charge.

A la confirmation de la formation, nous vous adressons une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner signé avant la session) et une convocation.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC et la facture. Vos données (adresse mail et adresse postale) seront utilisées pour vous envoyer des informations sur nos formations. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUITE

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Annulation tardive :

En cas de désistement tardif (moins de 30 jours précédant le début du stage), il vous sera facturé 10% du montant du stage.

Pour une inscription annulée dans les 12 jours ouvrés précédant le début du stage, il vous sera facturé 50% du montant du stage.

Non présentation ou abandon en cours de stage :

En cas de non-présentation ou abandon en cours de stage, il vous sera facturé la totalité du stage

Remarque : En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis ou le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation.

ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT D'HABILIS

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais.

Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

FRAIS DE DEJEUNERS

Les frais de déjeuners doivent être séparés des frais pédagogiques pour des raisons réglementaires.

Lors des formations, les déjeuners sont organisés par HABILIS et pris en commun dans un restaurant partenaire à tarif préférentiel. Afin de gagner du temps lors des journées de formation, HABILIS règle directement le restaurant pour tous les participants. C'est pourquoi nous vous demandons de préparer un chèque de 14€/déjeuner à l'ordre d'HABILIS Développement.



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84